

Assemblée Générale Extraordinaires des travailleurs de 2iE

Date : le 23 septembre 2013

Lieu : amphi 2iE Ouaga

Conclusions de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'assemblée générale réunie ce jour 23 septembre 2013 de 13h30 à 17h30 :

- Condamne la forme du mail anonyme reçu par certains membres du personnel,
- Condamne les injures proférées à l'encontre de certaines personnes,
- Constate des insuffisances au niveau de la gouvernance du 2iE caractérisée par un totalitarisme d'une autre époque,
- Exprime sa totale réprobation vis-à-vis des disparités salariales criardes constatées au sein du personnel,
- Désapprouve le comportement irrespectueux, narguant et arrogant du Directeur Général et d'une certaine catégorie de personnes.

Au regard de ce qui précède, l'Assemblée Générale demande :

- Une explication claire et précise du Directeur Général et du comité de Direction sur le contenu du mail dans les quarante-huit heures,
- Une explication sur les conditions de départ de M. BAMA Blaise,
- Une explication sur les conditions de départ de M. Patrick DUVAL,
- La mise en place d'une grille salariale du personnel claire et précise au plus tard le 15 octobre 2013, en procédant à un nivellement par le haut afin de corriger l'injustice salariale constatée,
- L'application systématique des augmentations salariales octroyées aux fonctionnaires du secteur privé ainsi que le rabatement de l'IUTS conformément aux dernières décisions du gouvernement burkinabè,
- Une composition paritaire du comité de réflexion d'urgence à la place de celle proposée dans le communiqué de ce jour de la Direction Générale,
- Une représentation systématique et effective des représentants des délégués du personnel au Conseil d'Administration,
- La mise à disposition des délégués du rapport d'audit social du 2iE datant de 2007,

- Le dédommagement de nos camarades injustement accusés et mis aux arrêts à la gendarmerie.

L'Assemblée Générale se propose d'écrire officiellement au Président du Conseil d'Administration (PCA), au Ministre de tutelle (Ministère de l'Agriculture) et au Ministre des Affaires Etrangères pour les informer de la situation qui prévaut au sein de l'institution.

L'Assemblée Générale attend une réponse urgente de la Direction sur les points cités ci-dessus. En cas de non satisfaction, l'Assemblée Générale du personnel de 2iE se réserve le droit d'engager des actions concrètes en vue d'aboutir à la satisfaction de ses revendications.

Fait à Ouagadougou le 23 septembre 2013

Les délégués